



Union des Forces Démocratiques de Guinée

Communiqué de la Cellule de Communication.

Le Président Cellou Dalein Diallo a instruit ses avocats de saisir la Cour de Justice de la CEDEAO d'une plainte contre l'État guinéen, suite au refus arbitraire de le faire enrôler dans le fichier électoral national alors qu'il était en possession de tous les documents requis.

Sa plainte vise exclusivement à dénoncer une violation manifeste de ses droits civiques et politiques et à obtenir réparation, à travers sa réinscription en tant que citoyen guinéen dans le fichier électoral.

Cette saisine de la Cour de Justice de la CEDEAO n'a nullement pour objet de permettre une participation à la mascarade électorale prévue le 28 décembre 2025, à laquelle l'UFDG et les coalitions dont elle est membre ont clairement décidé de ne pas s'associer.

Être rétabli dans ses droits est une chose, et décider de les exercer en est une autre. Autrement dit, être inscrit sur une liste électorale ne signifie pas une volonté de se porter candidat ou même de voter.

Cette distinction fondamentale mérite d'être clairement comprise et respectée.

Conakry, le 5 Novembre 2025

La Cellule de Communication de l'UFDG

